Colombes, le 2 juin 2015

Modalités du paiement du dividende en actions

Les actionnaires d'Arkema ont approuvé, lors de l'assemblée générale du 2 juin 2015, la distribution d'un dividende de 1,85 euro par action ainsi que l'option pour le paiement de la totalité du dividende en numéraire ou en actions nouvelles Arkema*.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est de 61,64 euros. Il correspond à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant du dividende auquel ont droit les actionnaires ayant opté pour un paiement en actions ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ces derniers pourront à leur choix obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire le jour où ils exercent leur option, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2015 et seront entièrement assimilées aux actions existantes de la Société.

Calendrier du dividende

Date d'arrêté des positions :	11 juin 2015
Date du détachement du coupon :	12 juin 2015
Période d'option pour le paiement en actions :	du 12 au 25 juin 2015 inclus
Date de mise en paiement du dividende ou de livraison des actions :	8 juillet 2015

Passé le délai de la période d'option ou en l'absence d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

** L'option relative au versement du dividende de l'exercice 2014 n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, au Japon, ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales ; les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale.*

Acteur majeur de la chimie de spécialités et premier chimiste français, Arkema développe des matériaux et des technologies innovantes et apporte à ses clients partout dans le monde des solutions crédibles et concrètes aux enjeux majeurs liés au changement climatique, à la préservation des ressources, à l'efficacité énergétique, à l'accès à l'eau potable, et l'allègement des matériaux. Présent dans près de 50 pays, avec un effectif d'environ 19 000 personnes, des centres de recherche en Amérique du Nord, en France et en Asie, Arkema réalise un chiffre d'affaires pro forma d'environ 7,5 milliards d'euros et occupe des positions de leader mondial sur l'ensemble de ses marchés avec des marques internationalement reconnues.

Contacts Investisseurs :

Sophie Fouillat	Tel.: +33 1 49 00 86 37	E-mail : sophie.fouillat@arkema.com
François Ruas	Tel.: +33 1 49 00 72 07	E-mail : francois.ruas@arkema.com

Contacts Presse :

Gilles Galinier	Tel. : +33 1 49 00 70 07	E-mail : gilles.galinier@arkema.com
Sophie Suc	Tel.: +33 6 22 02 24 64	E-mail : sophie.suc@arkema.com

ARKEMA
420, rue d'Estienne d'Orves – F-92705 COLOMBES Cedex – France
Standard : +33 (0)1 49 00 80 80 – Fax : +33 (0)1 49 00 83 96
Société anonyme au capital de 728 226 950 euros– 445 074 685 RCS Nanterre